

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 68

présenté par
M. Tian, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 11

Dans la dernière phrase de l'alinéa 96 de cet article, après les mots :

« missions locales »,

insérer les mots :

« , l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la modification proposée à l'article 2.